

# ESPACE'ENFANCE

À partir du 7 janvier 2026

## TARIFICATION AU TAUX D'EFFORT.



**C'est quoi ?** Un pourcentage qui est appliqué sur vos ressources, ainsi est obtenu votre tarif. La base de la ressource est le quotient familial qui prend en compte la composition familiale.

**Le plancher** de revenu est fixé à un QF de 300 = aucun QF en dessous de 300 ne sera pris en compte. Si le QF est de 250, la base de la ressource qui sera prise sera de 300.

**Le plafond** de revenu est fixé à un QF de 1600 = les QF au-dessus du plafond auront un tarif à 1600.

TARIF POUR 1 ENFANT			
Journée entière	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Semaine entière vacances
1.25%	1%	0.75%	5.625%

*Exemple : 1 enfant – QF = 781- Inscription 3 jours durant les vacances. Mode de calcul = 781\*1.25%\*3 = 29.28 €*

TARIF FRATERIES à partir de 2 enfants fréquentant l'accueil de loisirs			
Journée entière	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Semaine entière vacances
1.15%	0.90%	0.65%	5.18%

*Exemple : 1 enfant de 4 ans et 1 enfant de 7 ans. QF = 1560. 2 ½ journée avec repas.*

*Enfant 1 = 1560\*0.90%\*2 = 28.08€ - Enfant 2 = 1560\*0.90%\*2 = 28.08€. Total pour 2 ½ journées avec repas pour 2 enfants = 56.16€.*

**Adhésion:** 12€/famille/an

TARIF HORS COMMUNAUTE URBAINE GRAND POITIERS			
Journée entière	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Semaine entière vacances
2%	1.75%	1.50%	9%

**Adhésion hors Communauté Urbaine Grand Poitiers:** 20€/famille/an

**Transport** les mercredis en période scolaire écoles vers accueil de loisirs 1€/mercredi